



---

## ***Le Maire a reçu les organisations syndicales le vendredi 14 octobre : « à partir d'aujourd'hui, ce sera comme d'habitude »...***

Telle est la réponse qu'aurait pu formuler le Maire aux sept organisations syndicales conviées « à une réunion d'information et d'échanges sur la situation budgétaire, les effectifs et les orientations en matière de ressources humaines ».

Bertrand DELANOË a rappelé les principales mesures mises en œuvre récemment en faveur des personnels, telles que la question du pouvoir d'achat pour les « bas salaires » qui a bénéficié à 30 000 agents (ce qui signifie que 20 000 agents en ont été exclus), la réforme de la catégorie B dont les deux premières étapes ont touché 4 000 agents.

Toujours dans cette tonalité qui se voulait positive, le Maire a répondu favorablement à la demande unanime des organisations syndicales (issue des mouvements de grève de fin 2009, début 2010), à savoir l'avancement à la durée minimale d'échelon, qui fluidifie et accélère le déroulement de carrière, comme cela se pratique déjà dans la Fonction Publique Territoriale (FTP). Cette démarche ne signifie pas pour autant un alignement sur la FPT, le Maire rappelant son attachement clair au statut spécifique parisien.

Enfin le Maire a pris en compte la nouvelle taxation des mutuelles complémentaires de santé, en demandant à la DRH d'étudier la revalorisation de l'APS (allocation prévoyance santé).

Il a en outre fixé des priorités en matière de santé et sécurité au travail, de « déprécarisation » pour laquelle une nouvelle étape sera lancée, autorisée par un nouvel environnement législatif, en concertation avec les organisations syndicales.

Les choses se sont gâtées lorsque le Maire a réaffirmé la stabilité des effectifs qui ne pourra en aucun cas être remise en cause, insistant sur le fait que le maintien de l'emploi rendait la Ville exemplaire vis-à-vis des autres collectivités territoriales, qui, selon lui, suppriment des postes.

Tous les syndicats ont exprimé leur hostilité à cette politique de redéploiement des effectifs préjudiciable aux conditions de travail des personnels et à la qualité du service rendu.

**Yves BORST, au nom de l'UCP, a développé notre position concernant cette politique :**

**- l'UCP est en désaccord avec la politique de redéploiement des effectifs** qui consiste à supprimer des postes dans certaines directions pour les transférer vers d'autres, notamment pour doter les nouveaux équipements.

- Ainsi de 2006 à 2010, de nombreuses directions ont vu leurs effectifs diminuer de plus de 3% (hors transferts de compétences), sans pour autant que la charge de travail ne diminue. L'UCP observe d'ailleurs que cette politique ne contente pas davantage les directions « bénéficiaires », comme en témoigne le mouvement récent dans le secteur de la petite enfance.

**De plus, les efforts sont injustement répartis, ce sont les catégories C qui payent le plus lourd tribut.**

**- L'UCP considère que la politique de recherche de gains de productivité, initiée dès 2002 lors de la mise en œuvre de l'ARTT, arrive à son terme.** Diminuer les effectifs dans les directions conduit donc très directement à dégrader les conditions de travail, à désorganiser les services et à augmenter le stress au quotidien.

**- L'UCP établit un lien direct entre cette politique de redéploiement et l'augmentation sensible de l'absentéisme.** Elle considère que le bilan financier de cette politique est négatif. En effet, la suppression de 205 postes en 2010 a conduit à réaliser 7 à 8 millions d'euros d'économies budgétaires, à comparer au coût de l'absentéisme, évalué par l'Inspection générale à 160 millions d'euros en 2007, sans doute de l'ordre de 200 millions d'euros à ce jour.

**- L'UCP constate que la politique de redéploiement se traduit désormais par des externalisations (exemple du Bureau de la topographie à la DU) et s'interroge sur la perte de qualité de service qui peut en découler ainsi que sur les économies réellement réalisées.**

**- Sans nier le contexte budgétaire de la Ville, l'UCP observe que la Chambre Régionale des Comptes, dans un rapport récent, a mis en évidence que la part du budget de la Ville consacrée à la masse salariale est sensiblement inférieure à la moyenne constatée dans les autres collectivités territoriales.**

Par ailleurs, l'UCP est également intervenu sur les projets de réforme.

- L'UCP a pris connaissance du souhait du maire (lettre de mission adressée à la Secrétaire générale le 17 juin 2011) que les projets de réforme permettent « aux agents de bénéficier de conditions plus satisfaisantes d'exercice de la mission qui leur est confiée ». L'UCP considère qu'il serait très utile d'établir un bilan dans cette perspective des réformes conduites depuis le début de la mandature.

**- L'UCP pense que la volonté de poursuivre les réformes, voire d'en accélérer le rythme, comme le préconise la lettre de mission, tout en poursuivant la politique de redéploiement (de nouveaux équipements doivent être ouverts d'ici la fin de la mandature), est en contradiction manifeste avec l'attention portée aux conditions de travail des agents, qui ne peuvent selon nous que se dégrader davantage.**

**- Enfin, l'UCP observe que les cadres sont des relais indispensables de la volonté de réforme de l'exécutif municipal, qu'ils doivent donc faire face à une pression accrue, sans pour autant qu'une attention particulière soit accordée à leurs revendications propres.** Bien au contraire, il n'est pas rare qu'ils soient présentés comme des privilégiés, ce qui les prive de toute légitimité pour porter leurs demandes. **L'UCP refuse toute stratégie visant à opposer les catégories de personnels entre elles.**

Si l'UCP apprécie que le Maire prenne un peu de temps pour échanger avec les organisations syndicales, **elle regrette la fin de non-recevoir qui a été opposée à la demande unanime de revenir sur la politique de redéploiement, qui est pourtant en contradiction manifeste avec la volonté affichée d'améliorer les conditions de travail et s'inquiète quand elle entend le Maire affirmer que « certains postes sont plus importants que d'autres » et que « il y a des domaines non indispensables dans le service public ».**

**Constater que l'évaluation par les agences de notation (Paris bénéficie aujourd'hui du fameux AAA, qui lui permet d'emprunter à des taux bas) semble primer sur la situation des personnels ne rend pas très optimiste pour l'avenir...**